

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 1er octobre 2015 à l'Hôtel de Ville de Grandson

Présidence : Mme Natacha Zari-Stucki
Présents : 7 municipaux
Excusés : Ameti Kemal, Ashdown Jan, Criblet Marie-Christine, Delitroz Pierre-André,
De Salis-Soglio Marie-Claude, Feroletto Patrizia, Germond Hugues, Hediger
Jean-Marc, Herren Ludovic, Javet Françoise, Kalambay Badibanga, Pantet
Georges, Party Raphael, Rey Didier, Tanner Philippe, Valdemarin Marielle

Mme la Présidente souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette première séance de cette année qui est également la dernière année sous cette législature. Pour débiter cette première séance qu'elle préside, elle n'a qu'un seul mot « Waow cela fait tout bizarre de vous voir de face ! ». Si on lui avait dit il y a quatre ans qu'elle se retrouverait là devant vous, elle ne l'aurait pas forcément cru. Elle se réjouit de cette année qu'elle va passer à présider le conseil ; année qui s'annonce riche à tous points de vue, et trouve vraiment très chouette d'avoir le conseil face à elle, enfin presque tous !

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2015 est accepté à la majorité.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Assermentation d'un nouveau membre
2. Communications du Bureau du Conseil communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Travaux de transformations et de réaménagements des collèges du Jura (préavis n° 566/15). Rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances.
5. Arrêté d'imposition pour l'année 2016 (préavis n° 567/15). Rapport de la commission des finances.
6. Motion pour que la nouvelle place de la gare de Grandson intègre une plateforme multimodale. Rapport de la commission.
7. Traitements et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021 (préavis n° 568/15). Nomination de la commission.
8. Indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2016-2021. Nomination de la commission.
9. Nomination d'un membre à la commission des finances.
10. Nomination de deux suppléants à la commission permanente d'urbanisme.
11. Désignation d'un délégué à l'Association des Communes de la Région de Grandson (ACRG).
12. Interpellation de M. Claude Langone et consorts.
13. Motion pour l'étude et la mise en place d'une coopérative d'équipement de toitures favorisant les énergies renouvelables de M. Claude Zellweger et consorts.
14. Propositions individuelles.

1. Assermentation d'un nouveau membre

Mme la Présidente donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et M. Christophe Corboz prête serment.

Elle lui adresse ensuite un message de cordiale bienvenue et lui souhaite de grandes satisfactions dans sa nouvelle fonction au sein du législatif communal.

2. Communications du Bureau du Conseil communal.

Mme la Présidente lit la lettre de démission de M. Pierre Manini en tant que membre du Conseil communal.

Elle lit également la lettre de démission de M. Jean-Luc Boss, membre de la commission des finances ainsi que sa propre lettre de démission pour la délégation à l'ACRG.

Le repas de soutien de la fondation du château de Grandson aura lieu le vendredi 30 octobre 2015 dès 11h dans les salons privés du château. La fiche d'inscription est à disposition auprès du greffe communal.

Elle indique avoir également reçu une invitation du football club Tuileries-Grandson, dans le cadre de leur événement VIP qui se déroulera le 1^{er} novembre 2015 au terrain des Tuileries.

Elle fait ensuite lecture de la lettre adressée à la Municipalité de Grandson de la part de Monsieur Roger Bähler relative à la destruction des garages de la Rue des Remparts.

3. Communications de la Municipalité.

M. Dominique Willer informe de la projection du film « Tulé Tuvalu » le lundi 5 octobre 2015 à 19h30 à la salle des Quais. L'entrée est gratuite.

Concernant la déchetterie, une ressourcerie a été mise en place avec la fondation Bartimée, qui a souhaité se dégager de la responsabilité de cette dernière. La société coopérative « Démarche », qui regroupe 5 entreprises, dont Textura, et une autre qui s'appelle Style, a été contactée. Cette dernière reprend effectivement des objets usagers pour les remettre au goût du jour, et elle s'occupe également des vélos que l'on pourrait retrouver sur la commune. Cette coopération devrait commencer début 2016.

M. Pierre Porchet souhaite indiquer que l'aménagement du Cloître de Grandson prend enfin la bonne direction. Il nous fait lecture d'un courriel reçu en copie de M. Silva, chef de projet de l'architecte municipal, qui a écrit au bureau d'architectes paysagistes.

Le contenu de ce courriel remercie l'excellent travail qui a été effectué jusqu'à ce jour et indique également qu'un projet peut évoluer et s'améliorer si l'on s'en donne le temps. Le projet a été présenté à M. Laurent Chenu du Conservatoire Cantonal le mercredi 30 septembre 2015.

M. Antonio Vialatte souhaite faire le point sur les différents projets en cours.

Concernant le PPA Fiez-Pittet : le projet pour l'examen complémentaire a été envoyé au mois d'avril 2015, et il a été reçu en retour que dernièrement. Le projet pourra donc être finalisé et renvoyé, si possible avant la fin de l'année, pour un deuxième examen complémentaire, puisqu'il y avait quand-même quelques remarques des services.

Le projet de la traversée des Tuileries est à l'examen préalable à la DGMR, vu qu'il s'agit d'une procédure routière. Pour rappel, elle va de l'entrée de Grandson jusqu'au pont sous la Brinaz.

La nouvelle enquête concernant le P+R est terminée, par contre la Municipalité n'a pas encore reçu la synthèse CAMAC de la part des services du canton. La porte d'entrée du Bourg, qui est dans le même projet, porté aussi par les CFF, est à l'examen à la DGMR.

Le projet d'examen préalable du PQ du Bas Grandsonnet a été envoyé au mois de juillet 2015. Une demande de prolongation pour l'examen de ce dossier a été reçue le 29 septembre 2015 de la part du SDT.

Le 24 septembre 2015, le projet concernant la Vielle ville a été présenté à la CCCU et à la CPU. Il est maintenant prêt pour l'envoi à l'examen complémentaire.

Concernant le PGA, une première version du projet sera présentée par le mandataire à la Municipalité cette année encore. Il y a donc légèrement du retard. L'adjudication de ce mandat avait été faite avant la votation sur la nouvelle loi d'aménagement du territoire, avec ses implications, ce qui a eu pour effet de retarder un peu le projet car il a fallu revoir pas mal de choses.

PPA Coteau - Remparts : l'étude de faisabilité AT/AF est en voie d'être finalisée. Dans le cadre du préavis qui a été proposé et accepté, mandat a été donné au bureau Rapin Saiz pour une étude complémentaire concernant la conception et la rentabilité de ces différents îlots avant de procéder à l'établissement du PPA. Ceci afin de savoir si le projet peut fonctionner avec les îlots et l'intégration du parking souterrain sous l'îlot côté est.

PQ Bellerive : préavis complémentaire de la CRL (Commission des Rives du Lac). Un compromis avec cette commission a été trouvé. Un dernier contrôle va être fait par le SDT, et il est probable que ce PQ soit mis à l'enquête avant la fin de l'année.

PPA Borné-Nau : la synthèse de l'examen préalable, envoyée en février 2015, n'a pas encore été reçue malgré une prolongation de délai en juin 2015. On peut facilement imaginer qu'il faudra encore quelques temps avant qu'on ne la reçoive en retour.

Le 25 septembre 2015, un préavis positif concernant la route collectrice du PPA Borné-Nau a été reçu sur la partie en zone d'utilité publique dont le PQ avait été analysé par le conseil ainsi que par les services adéquats. Cette route collectrice va pouvoir être mise à l'enquête et un préavis pour adoption par le conseil.

Mobilité douce, place du château - Borné-Nau : l'étude est en cours par le bureau Christe & Gygax ; étude financée dans le cadre des projets de l'AggloY, pour définir de quelle manière on pourrait amener la mobilité douce depuis la place du Château jusqu'au quartier de Borné-Nau.

PPA la Poissine : la synthèse de l'examen préalable a été reçue le 29 juin 2015 avec de nombreuses remarques et demandes de compléments de la part des services du canton. Malgré les volontés de la commune, des propriétaires, des mandataires et toutes les personnes actives sur ce projet, il semble difficile que ce projet soit mené à terme. La Municipalité a rendez-vous avec le chef de service des SDT, M. Imhof, la semaine prochaine.

PPA La Deude : Il s'agit de la ferme de M. Forestier située à la sortie de Grandson en direction Champagne. Ce projet est en examen préalable, une demande de prolongation de délai a été reçue le 17 juin 2015, et la synthèse du SDT sera reçue en fin d'année probablement.

Place du Château : le fractionnement de la place est fait et la finalisation du DDP est en cours pour passer devant la commission pour un préavis au prochain conseil.

Mme Christine Leu Métille souhaite donner une information concernant la rue Haute et les travaux en cours. Il est intéressant de savoir, comme indiqué dans le journal, que des découvertes intéressantes ont été faites dans la fouille de la rue Haute. Sur les derniers 10 mètres, on en est à 12 squelettes ! Il est donc probable que d'autres éléments seront trouvés dans les prochains mètres de fouille. Ces découvertes ne ralentissent pas forcément les travaux car l'équipe de génie civil a d'autres travaux à faire et elle est assez flexible. L'équipe d'archéologues a du renfort au niveau des ressources pour s'organiser un peu mieux par rapport à cette quantité de squelettes à nettoyer, inventorier et dégager, mais il est vrai que le travail est un peu plus conséquent que ce qui avait été imaginé. Il faut savoir que, pour le moment, on n'a pas encore tout à fait la datation, mais ces squelettes n'ont aucun attribut permettant d'aider à les dater. La question a été posée concernant l'utilité de trouver et conserver ces squelettes, mais il s'agit d'une obligation légale. La municipale garde l'espoir de pouvoir donner une information à la population concernant ce qui a été retrouvé, une fois que les informations seront réunies.

M. le Syndic informe qu'une nouvelle boursière communale a été nommée par la Municipalité, après appel d'offres, en la personne de Mme Dominique Léglise, entrée en fonction le 14 septembre 2015 à 90% jusqu'au début novembre 2015, puis ensuite à 100%. Pendant la période intérimaire d'été, nous avons pu compter sur un boursier engagé entre 20 et 30% par mandat de contrat privé en la personne de M. Philippe Equey, boursier à temps partiel, de la commune de Crans-près-Céligny.

Pour le poste de secrétaire communal, M. Eric Beauverd entrera en fonction le 1^{er} décembre 2015.

La Municipalité a entrepris la recherche d'un mandataire pour permettre d'établir un processus visant à la réalisation d'un système de contrôle interne et d'évaluation des risques. La société Etheos a été retenue par la Municipalité pour le réaliser. Une première phase de mise en place de procédure pour la bourse débutera fin octobre 2015. La nouvelle boursière étant en fonction déjà maintenant, cette mise en place a pu être avancée. Pour l'analyse élargie de toute la conduite des affaires communales, ce sera avec l'appui du nouveau secrétaire communal que la Municipalité la conduira en début d'année 2016.

Concernant le projet du centre sportif de Borné-Nau, après appel d'offres, la Municipalité a reçu trois dossiers de candidature complets. Sur la base du rapport du jury d'évaluation des dossiers, la Municipalité a confirmé le choix de l'entreprise HRS comme étant retenue pour établir un contrat d'entreprise traiteur. Aucun recours n'a été déposé par les entreprises non retenues. La suite du projet devrait conduire la Municipalité à déposer, devant le Conseil communal, un préavis visant à la réalisation de ce centre sportif régional. Un certain nombre de démarches préalables doivent être encore conduites, entre autre avec le service cantonal des sports et les communes de l'arrondissement scolaire afin de proposer une solution définitive pour cette importante réalisation.

Suite à l'envoi au service cantonal en charge des communes du projet de règlement du conseil tel qu'adopté par le Conseil, un certain nombre de remarques et de corrections ont été formulées. La commission du conseil communal va être à nouveau convoquée pour examiner certains des éléments relevés et proposer au conseil, le cas échéant, quelques modifications en vue de le rendre conforme aux yeux des juristes du département. Ceci sera fait courant octobre 2015. Actuellement, nous ne possédons pas de règlement du Conseil signé par le département. Il est par contre à signaler que les articles qui dépendent et sont directement applicables de la loi sont en vigueur formellement.

Depuis hier, les nouveaux locataires occupent leurs places dans le parking Jean-Lecomte.

La date du 27 novembre 2015 a été retenue par le canton et les CFF pour l'inauguration de la nouvelle gare et la future arrivée du RER à Grandson.

4. Travaux de transformations et de réaménagements des collèges du Jura (préavis n° 566/15). Rapport de la commission ad 'hoc et de la commission des finances.

Rapporteur: M. Laurent Tièche, rapporteur pour la commission ad 'hoc (voir annexes).
M. Claude Zellweger pour la commission des finances (voir annexes).

M. François Veuve tient à remercier sincèrement, en tant que membre du comité de pétition à l'époque, la Municipalité pour l'exhaustivité de ce préavis qui complète idéalement les travaux d'entretien qui ont été menés ces dernières années. Nous aurons donc un outil vraiment au top à disposition d'ici peu. Il les remercie vivement.

M. René-Pierre Deriaz indique au rapporteur de la commission ad 'hoc que Mme Erika Prina Howald avait été mentionnée dans les délégués municipaux, est-ce qu'elle n'était pas présente ?

M. Laurent Tièche indique avoir reçu le préavis après avoir lancé les invitations et par conséquent Mme Erika Prina Howald n'a pas été invitée à la séance.

M. René-Pierre Deriaz trouve cela dommage.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, où le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux tels que décrits dans le préavis municipal n° 566/15.

Article 2 : Un crédit de CHF 2'400'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense nette sera portée au compte « dépenses d'investissement » et amortie en 30 ans.

Article 4 : La Municipalité est autorisée à contracter un emprunt de CHF 2'000'000.- auprès de l'établissement de son choix.

Article 5 : La Municipalité est autorisée à effectuer un prélèvement de CHF 400'000.- sur le compte réserve d'immeubles n° 9282.03.

Vote: accepté à l'unanimité.

5. Arrêté d'imposition pour l'année 2016 (préavis n° 567/15). Rapport de la commission des finances.

Rapporteur: M. Claude Zellweger (voir annexes)

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, où le rapport de sa commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2016 tel qu'annexé au préavis n° 567/15.

Vote: accepté à l'unanimité.

6. Motion pour que la nouvelle place de la gare de Grandson intègre une plateforme multimodale. Rapport de la commission.

Rapporteur: Mme Nicole Helfer (voir annexes)

M. Claude Langone indique que la motion est intelligente et juste dans la démarche. C'est vrai que la commune de Grandson doit se développer, mais il y a quand même des incidences sur des choses qu'on ne connaît pas. On imagine bien que la Municipalité va entreprendre les discussions avec les CFF afin de remédier aux améliorations pour le parking des voitures et des vélos. Une motion à ce stade, il a des doutes qu'elle soit nécessaire.

Mme Carole Schelker indique que sur le fond, les éléments de base de cette motion vont dans le bon sens. La Municipalité a déjà fait pas mal de chose dans ce sens, elle a un échéancier par rapport à d'autres mesures qui pourraient être prises. Comme le disait M. Claude Langone, elle peut avoir de l'influence sur certains domaines stratégiques, sur d'autres on voit qu'on est sur le domaine privé des CFF. Le rapport de la commission est, selon elle, sans nuance puisqu'il propose non pas une acceptation partielle de cette motion mais vraiment de l'ensemble avec une proposition de renvoi à la Municipalité. C'est pour cette raison qu'elle propose, sans vouloir du tout enlever la substance à cette motion, de la transformer en postulat de façon à ce que la Municipalité puisse mieux gérer l'échéancier par rapport aux projets en cours et par rapport à certaines échéances qui ne peuvent pas se planifier dans l'immédiat.

M. Antonio Vialatte a bien entendu la voix de la commission ainsi que la demande de transformation en postulat de Mme Carole Schelker. Il ne peut pas tout à fait être d'accord avec le rapport que la commission a rendu puisque tout ce que la motion demande a été réfléchi par la Municipalité. Certains aspects ont été réfléchis puis renoncés pour des questions pratiques. On peut toutefois se repencher une nouvelle fois dessus. La question de la temporalité demandée par la motion est avant la fin de l'année 2015. Nous sommes déjà début octobre 2015 alors lancer une étude, trouver un mandataire, faire les études nécessaires pour avant la fin de l'année, réussir à sortir quelque chose, cela sera, à son avis, mission impossible ! Si le Conseil en décide ainsi ce soir, la Municipalité fera tout son possible pour tenir le délai, bien qu'elle dispose d'une année pour répondre à une motion.

C'est volontiers que la Municipalité entend les motionnaires, les idées mises en avant, mais tout cela a déjà été pensé, mais le rythme peut être un peu accéléré. Le conseil a entendu qu'en ce qui concerne le P + R, la synthèse CAMAC n'est pas encore rentrée, on ne peut donc pas encore donner le permis de construire pour le P + R ainsi que les places de parc pour la commune puisqu'elles sont inscrites dans ce cadre-là. Le reste de l'aménagement de la place va prendre un peu de temps et la demande de crédit se fera certainement en début d'année 2016 pour le projet global de la place de la gare. La Municipalité essaiera de faire arriver au plus vite l'abri pour les vélos, mais on sait d'ores et déjà que la poste ne partira pas demain de la place de la gare et que tous les aménagements ne pourront se faire de suite. Monsieur Antonio Vialatte enjoint le conseil à accepter la transformation en postulat ce qui permettrait d'avoir un peu plus de respiration par rapport à la motion.

M. Xavier Fischer excuse l'absence de la motionnaire qui est retenue par la circulation. Il est un peu navré par l'évolution de la discussion. D'une part, dans le cadre de la discussion eue en commission, il lui semblait que l'approche avait été assez constructive avec M. Antonio Vialatte. Comme il a été dit dans le rapport de la commission, les projets en cours qu'à la commune ne sont pas du tout en contradiction avec les objectifs de la motion. Deuxièmement, cette motion ne propose pas une solution toute faite comme pourrait l'être certaines motions, elle demande simplement une étude. Elle laisse donc encore une très large marge de manœuvre à la Municipalité. Il ne comprend pas l'idée de transformer cette motion en postulat puisque cela ne change pas grand-chose. Il trouve cela navrant et regrettable. Par contre, il pense qu'il y a une urgence réelle, cela a bien été discuté en séance. Des trains vont s'arrêter à Grandson avant la fin de l'année, une inauguration est déjà même prévue. Il pense que la Municipalité doit être consciente que le jour où il y aura des trains qui s'arrêtent à Grandson, il y aura certainement des automobilistes qui seront intéressés à se parquer à Grandson et que si d'ici là rien n'est fait parce que pour l'instant on ne nous a transmis aucune information dans ce domaine en ce qui concerne la gestion des places de parc dans tout le secteur du bas de la ville, il y aura pleins de voitures qui vont venir en plus. Ce n'est pas une approche très maîtrisée de la situation. C'est précisément dans les délais de la motion qu'il est nécessaire d'y répondre mais il n'y a pas besoin de mandater quelqu'un pour faire une étude très chère qui va durer plusieurs mois. Il faut avoir une politique de gestion du stationnement qui soit cohérente avec l'arrivée d'un P + R qui se fasse peut-être avec un peu de retard ou pas.

C'est de toute façon une question globale et on ne peut pas laisser des cases blanches dans ce secteur- là ni plus, ni moins. Il ne voit aucune raison de transformer cette motion en postulat, il voit par contre beaucoup de raisons d'activer les réflexions. Il enjoint le conseil à accepter cette motion.

Mme Carole Schelker indique que M. Xavier Fischer a dit quelque chose d'important, c'est qu'effectivement la Municipalité peut tenir le Conseil au courant des démarches et de l'avancée puisque le but est bien de mener à bien les éléments de base mentionnés dans cette motion. La Municipalité peut très bien tenir informé les conseillers, lors des prochains conseils, de l'avancée de ses discussions que ce soit avec les CFF ou avec Mme Erika Prina Howald en rapport avec sa planification globale des stationnements sur la commune.

M. Xavier Fischer indique ne pas vouloir rallonger mais il trouve cela ridicule et l'on tourne autour du pot !

M. le Syndic indique qu'une motion impose. Elle impose ce qui est inscrit sur la motion et ceci sur un délai non raisonnable. Si c'est un postulat, aucun empêchement n'est fait à la Municipalité dans le sens du postulat au fur et à mesure de l'avance. La Municipalité n'est pas totalement « topio ». Cela fait deux ans que la Municipalité demande aux CFF Immobiliers de nous présenter un projet de parking à mettre à l'enquête simultanément à la réalisation du quai. Ces Messieurs et Dames ont déposés ce projet au mois de juillet 2015 de cette année pour mettre à l'enquête, soit 6 mois après le projet du quai. Et tout d'un coup, ils s'étonnent qu'il y a une procédure, qu'il y a la DGMR qui vient et qui pose des questions. Les réponses sont dans le projet CFF déposé et on n'a pas encore eu l'occasion d'octroyer le permis de construire pour une simple raison puisqu'il y a quand même 2-3 choses à examiner. Et maintenant on nous dit que d'ici la fin de l'année, avec ces mêmes partenaires, nous devons leur demander d'y mettre ces différents éléments. Mais bien sûr qu'on va les mettre, il faut juste que leur projet soit réalisable, réaliste et constructible. On peut peut-être y arriver en deux mois, soit raser le quai et mettre des places de parc. Quant à ce délai-là, c'est possible qu'il soit réaliste. Puis on pourrait y mettre deux places Mobility car Mobility est une société privée, un contact sera pris avec eux. Pas besoin de passer par un urbaniste ni par les CFF pour répondre à cela. Mettre des places pour les handicapés, c'est de toute façon certain que la réponse à la mise à l'enquête conclura qu'il faudra tracer en jaunes des places. Nous devons encore passer la convention avec CFF Immobilier quant à la gestion de ce parking entre le domaine privé des CFF et la commune. Cette convention est actuellement en discussion avec CFF Immobilier et leurs juristes. Il est évident que les places blanches sous la gare posent un problème de confrontation avec les places payantes du P + R juste en dessus. Il est sûr que si nous laissons les places blanches sous gare, il n'y aura personne dans le parking payant. Tout ceci sera modifié. La motion nous bloque dans l'impératif qu'elle donne, le postulat nous permet d'intégrer les choses raisonnables dans un temps raisonnable et les choses prospectives dans un temps qui nous permet la discussion. Voilà pourquoi il nous semble raisonnable que le même but soit atteint à travers l'acceptation d'un postulat qui n'a simplement pas l'impératif du temps qui est inscrit là mais bien la force du postulat qui est de demander à la Municipalité d'y répondre.

Mme Nicole Fisquet Perrier soutient M. Xavier Fischer. Elle a elle aussi l'impression qu'on tourne autour du pot, elle ne voit pas la nécessité de transformer cette motion en postulat étant donné que la motionnaire a pris le temps d'étudier et elle y émet des suggestions, elle laisse une grande souplesse et laisse vraiment le temps à la Municipalité. Il est maintenant urgent d'agir pour le bien de notre communauté. La transformation en postulat fera perdre du temps. Il faut agir !

M. Xavier Fischer indique que la motionnaire n'étant pas là, lui étant signataire de la motion et membre de la commission, il ne va clairement pas transformer la motion en postulat. Il ne sait pas si d'autres motionnaires vont en faire la demande. Il prend bonne note des bonnes dispositions de la Municipalité, mais il maintient que cette motion n'a pas l'effet contraignant qu'on veut lui faire porter.

M. Claude Langone trouve qu'à son avis personnel, on a bataillé plusieurs années avec le collège de la Rue du Jura pour la rénovation, nous sommes à bout touchant avec le crédit qu'on a octroyé pour la rénovation de ce bâtiment et là on veut se presser avec une motion pour qu'à la fin de l'année tout soit à disposition pour la gare. Il faut quand même être un peu raisonnable et prendre le temps qu'il faut pour bien faire les choses parce qu'à un moment donné on ne pourra pas lutter contre le temps.

La parole n'est plus demandée.

La transformation en postulat est seulement possible sur demande du motionnaire et non pas par un conseiller ou un signataire de la motion. La motionnaire étant absente, la transformation n'est pas possible.

Vote sur l'acceptation de la motion : acceptée à la majorité.

7. Traitements et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021 (préavis n° 568/15). Nomination de la commission.

5 membres

François Veuve
Sébastien Deriaz
Claude Langone
Florian Lüthi
Fabian Gasser

3 suppléants

Evelyne Perrin
Hervé Cornaz
Jacques-André Helfer

Vote : accepté à l'unanimité.

Délai pour rapporter : prochain conseil

8. Indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2016-2021. Nomination de la commission.

5 membres

François Veuve
Sébastien Deriaz
Claude Langone
Florian Lüthi
Fabian Gasser

3 suppléants

Evelyne Perrin

Hervé Cornaz

Jacques-André Helfer

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain conseil

9. Nomination d'un membre à la commission des finances.

Mme Carole Schelker propose, au nom du groupe PLR, Mme Evelyne Perrinjaquet, en remplacement de M. Jean-Luc Boss et M. Claude Langone comme nouveau suppléant.

Vote : accepté à l'unanimité.

10. Nomination de deux suppléants à la commission permanente d'urbanisme.

Mme Carole Schelker propose, au nom du groupe PLR, M. Francesco Di Franco et M. Hervé Cornaz, en remplacement de M. Roberto Ricciutti et Mme Natacha Zari-Stucki

Vote : accepté à l'unanimité.

11. Désignation d'un délégué à l'Association des Communes de la Région de Grandson (ACRG).

Mme Carole Schelker propose, au nom du groupe PLR, M. Michel Emmel, en remplacement de Mme Natacha Zari-Stucki

Vote : accepté à l'unanimité.

12. Interpellation de M. Claude Langone & Consorts.

M. Claude Langone lit l'interpellation (voir annexes)

M. le Syndic lit la réponse de la Municipalité (voir annexes)

13. Motion pour l'étude et la mise en place d'une coopérative d'équipement de toitures favorisant les énergies renouvelables de M. Claude Zellweger & Consorts.

Mme la Présidente en fait lecture (voir annexes)

M. Claude Zellweger remercie la présidente pour la lecture de la motion. Il a, à titre personnel, essayé d'installer sur son toit des panneaux photovoltaïques. La forme de son toit faisait qu'avec un coût disproportionné on arrivait à un rendement négligeable qui aurait été subsidié par la Confédération mais ce n'était pas le but. Monsieur Claude Zellweger indique que toute la partie médiévale de notre bourg peut difficilement être équipée de ces panneaux, le but n'étant pas de détériorer ces toits. Donc plutôt que de financer plusieurs petites installations qui nécessitent la pose de panneaux et l'installation proprement dit électrique pour pouvoir réinjecter l'électricité dans le réseau, il serait préférable de mettre le même montant pour faire des grosses installations qui, au m2, sont meilleur marché. L'expérience de la salle des Quais par exemple, est peut-être une réussite par rapport à la réalisation mais un échec par rapport à la commune puisque le toit a été loué à des tiers hors commune à qui il a été offert la possibilité d'installer ces panneaux photovoltaïques. On se rend compte que c'est rentable, pourquoi ne pas en profiter à titre communal.

M. Xavier Fischer a une question. S'il comprend bien, cette société coopérative ou autre, pourrait réaliser les installations qui seraient pris en compte dans les obligations légales des propriétaires qui devraient assurer une part dans leurs constructions ou transformations. Est-ce que cela peut aussi rentrer dans ce cadre- là ? Le cas échéant, il serait peut-être utile que la Municipalité examine aussi cet aspect.

M. Claude Zellweger indique qu'on ne va bien évidemment pas splitter un toit en deux en disant qu'une partie va être couverte pour l'obligation légale et une partie qui appartiendra à une collectivité. Il souhaite que la Municipalité cherche à trouver un compromis pour rendre le toit complètement à disposition d'une société coopérative ou autre et qu'on profite de cette occasion là pour couvrir les besoins légaux de fourniture d'énergies renouvelables.

M. le Syndic indique que contrairement au point précédent, la Municipalité n'a pas de réponse déjà toute prête. Elle n'a toutefois pas d'opposition à ce qu'elle soit traitée immédiatement puisqu'elle rentre dans le cadre de l'étude et la stratégie que la Municipalité a mis en place concernant le développement énergétique de la commune. Il faudra toutefois regarder dans la loi sur l'énergie si l'on peut acheter des royalties ailleurs quand on doit le faire chez soi par le biais d'une société coopérative pour s'éviter de faire sur son toit ou par impossibilité de faire sur son toit. Différents aspects devront être étudiés. Une installation de ce type- là est déjà envisagée sur la future salle triple de Borné-Nau. Il indique qu'une étude un peu poussée va devoir être faite et que par conséquent la réponse à la motion interviendra dans le cadre de l'année comme c'est possible mais pas aussi rapidement que généralement.

Vote sur l'acceptation de la motion : acceptée à l'unanimité

14. Propositions individuelles.

Mme Evelyne Perrin indique que les amateurs de ballades présents ce soir auront sans doute remarqué que le cheminement du bord du lac, depuis le Pécos jusqu'à Corcelettes et même plus loin à tendance à se transformer chaque été en autoroute. Certaines fin de semaines, le trafic routier devient dominant et ne laisse que peu de place aux promenades familiales qu'elles aient lieu à pied ou à vélo. Il est constaté également qu'une majorité d'automobiliste sont peu attentifs au fait qu'ils circulent dans une zone limitée à 30 km/h voire même dans l'ignorance totale de son existence. Sans vouloir entrer plus loin dans les détails cette axe d'environ 4 km sur lequel d'autres améliorations pourraient être amenées en terme de gestion de la mobilité, Madame Evelyne Perrin pose les questions suivantes : La Municipalité pourrait-elle envisager de réaliser certains aménagements du genre marquage au sol à des endroits ciblés afin que cette zone de 30 km/h soit plus clairement signalée ? N'est-il pas possible que la barrière située au niveau de la plage de la Boralette reste fermée durant tout l'été afin de limiter les transits dans cette zone ? Cet axe devrait rester, à son sens, une zone de circulation très modérée et de loisirs afin de favoriser la cohabitation pacifique de tous les usagers.

Mme Erika Prina Howald indique que pour le marquage il n'y a aucun problème. Et concernant la deuxième question, une étude est en cours en ce moment pour toute cette zone du bord du lac afin de laisser un maximum l'espace aux promeneurs, aux vélos, etc.

Concernant la barrière, elle n'a pas été fermée cette année à cause des travaux CFF en cours.

M René-Pierre Deriaz revient sur la lettre de M. Roger Bähler concernant les garages au fond de la Rue de Remparts. La Municipalité parle d'une déchetterie, d'une nouvelle affectation des lieux, etc. Il aimerait savoir ce qu'il en est vraiment. Il ose espérer, comme M. Roger Bähler, qu'il y aura suffisamment de places au parking Jean-Lecomte pour garer les 6 voitures qui logent actuellement dans ces garages -là.

M. Dominique Willer indique avoir pris connaissance de ce courrier et des remarques. Effectivement, la Municipalité a fait preuve de pro-activité en prévision de la démolition des locaux qui se trouvent à la place du Château et ceci est basé sur des demandes d'habitants du centre de Grandson, qui souhaitent continuer de pouvoir éliminer leurs déchets ménagers mais à la place du Château cela ne sera plus possible. Il a été envisagé de les mettre à la Rue Haute mais ce n'est franchement pas idéal. Il y a aussi l'éventuelle possibilité de modifier quelque peu la déchetterie qui se trouve aux anciens abattoirs mais c'est quand même assez restreint. Donc pour garantir à des personnes qui ont une mobilité réduite la possibilité de déposer leurs déchets ménagers, la Municipalité s'est dit qu'il pourrait être éventuellement possible de mettre un container enterré à la place de un ou deux garages, à voir. De toute façon, il a été proposé aux locataires de ces garages de pouvoir obtenir une place de parc dans le nouveau parking du Grandsonnet. Cette proposition leur a déjà été envoyée, la Municipalité est en attente de leurs réponses. Les garages seront de toute façon démontés et ensuite il sera étudié la possibilité de mettre ou pas un container intégré. La décision n'est actuellement pas encore prise.

M. Jean Périllard remercie la Municipalité ainsi que Mme Annick Voirol Reymond pour leur soutien et leur engagement pour la semaine de la mobilité. Cette semaine a rencontré un très grand succès et les participants ont eu un immense plaisir.

M. René-Pierre Deriaz s'étonne un peu, et il n'est pas le seul représentant des groupes, de la politique d'affichage pour les élections fédérales du 18 octobre 2015. En effet, d'après la motion de M. Jacques-André Helfer, ces panneaux sont réservés en priorité à l'affichage électoral. Il doute que le cirque Knie soit une société locale. Actuellement bien sûr on a accepté des affiches pour des soirées qui sont à venir, mais comme partout ailleurs, mais vraiment partout ailleurs, fleurissent des affiches sur les candélabres, les poteaux et l'affichage municipal. Il prie la Municipalité de faire le nécessaire afin que les affiches déposées soient affichées comme prévu dans notre convention de novembre 2010, corrigée en décembre 2011.

M. le Syndic indique qu'il existe une directive municipale sur l'affichage qui a été éditée et qui a déjà fonctionné lors des campagnes précédentes. Il n'y a depuis lors pas eu de changements. Au fur et à mesure que les affiches sont reçues, elles sont affichées. Il est évident que dès le moment de l'envoi des bulletins de vote, l'affichage sera maximal par rapport au principe de dépôt. Une rotation des emplacements est également prévue mais actuellement aucune affiche n'est en attente au bureau communal à sa connaissance. La question sera posée au service des travaux.

M. René-Pierre Deriaz espère que la célérité déployée pour supprimer toutes les affiches des partis à travers les Tuileries et autres qui n'étaient pas aux endroits officiels soit aussi celle mise en route pour procéder à l'affichage.

M. Dominique Willer indique qu'effectivement les affiches qui n'étaient pas aux endroits prévus par le règlement communal ont été enlevées mais elles sont remises directement derrière le passage des employés communaux.

Mme la Présidente rappelle aux rapporteurs des commissions qu'il faut envoyer les rapports à chaque président de parti, ainsi qu'à Mme la secrétaire et Mme la Présidente de manière à ce que tout le monde puisse en prendre connaissance.

La parole n'est plus demandée.

Il est 22h03 lorsque la Présidente clôt la séance en souhaitant une bonne fin de soirée à chacun.

La Présidente:



Natacha Zari-Stucki

La Secrétaire:

Nathalie Cattin Rich

Au conseil communal de Grandson

Rapport de la commission chargée de rapporter sur le préavis n° 566/15 relatif à la demande de crédit pour entreprendre les travaux de transformations et réaménagements des collèges du Jura

La commission, composée de Madame Evelyn Perrinjaquet et de Messieurs Michel Emmel, Fabian Gasser, Nicolas Perrin, et Laurent Tièche, rapporteur, s'est réunie le mardi 23 septembre à 20 h en présence de Monsieur Pierre Porchet, délégué municipal, et de Monsieur François Payot, syndic.

Nous avons d'abord pris connaissance des explications complémentaires apportées par Messieurs Pierre Porchet et François Payot et également des plans provisoires réalisés par le bureau d'architecture Philippe Gilliéron à Yverdon-les-Bains.

Pour répondre au besoin de l'ASIGE concernant l'accueil des élèves du secondaire de l'arrondissement, des premières études avaient démontré que la construction d'un troisième collège sur le site des collèges du Jura ne permettrait pas d'atteindre le nombre de classes nécessaires pour ces élèves.

Suite à l'acquisition des terrains de Borné-Nau et à la construction de nouveaux collèges, ainsi que par la présence des transports scolaires sur ce secteur, il est devenu évident de transférer les élèves des classes 9H à 11H de l'arrondissement sur le secteur de Borné-Nau, et les élèves de 1H à 8H de la commune sur le secteur des collèges du Jura.

Pour l'accueil des élèves du primaire sur le secteur des collèges du Jura, la commune de Grandson doit entreprendre rapidement la transformation des classes du collège côté lac, afin de les adapter aux normes scolaires actuelles dictées par le canton (exemple : surfaces de travail et de rangements, locaux sanitaires, salle d'entretien, classes d'appui, etc.).

Malgré les travaux d'entretien courants effectués au cours des années, il sera indispensable d'entreprendre des travaux importants dans le collège, notamment de modifier les locaux sanitaires afin de permettre aux enseignants de bénéficier de toilettes séparées de celle des élèves. Ces travaux prévoient aussi le remplacement des anciennes conduites d'eau froide et d'écoulement sur toute la hauteur du bâtiment et l'ajout d'une conduite d'eau chaude pour la réalisation de bassins de lavage du matériel scolaire dans les étages (pinceaux, pots, matériels de bricolages, etc.).

L'accès au collège doit être garanti pour les personnes à mobilité réduite, par la réalisation d'un ascenseur au centre de la cage d'escalier. Ceci augmentera d'ailleurs la sécurité de cette dernière.

De plus, il est important de fournir aux spécialistes PPLS des locaux adaptés à leur travail : lieux de consultation et salle de psychomotricité regroupés dans un même endroit améliorera la synergie dans leur tâches. Notamment, l'ancien appartement du concierge étant libre et ayant un accès direct depuis l'extérieur, ceci permettrait aux spécialistes de recevoir les familles après la fermeture du collège. Ces locaux semblent bien tout à fait indiqués et les travaux prévus répondent justement à ces besoins.

Enfin, la création d'une bibliothèque scolaire, gérée par un responsable, permettra aux élèves d'avoir un lieu d'étude et de recherche d'information adapté et les habitants de la région de Grandson pourront également bénéficier de cette infrastructure.

Lors de ces travaux, l'amélioration thermique de l'enveloppe d'une partie du bâtiment pourra être réalisée, ainsi que le remplacement des fenêtres qui ne l'ont pas encore été lors de la première étape de remplacement des fenêtres. Ceci permettra à la commune de réaliser des économies d'énergie supplémentaires.

Les divers travaux dont il est question seront réalisés par étapes : en effet, certains travaux dépendront de l'avancement de ceux des collèges et salle de gymnastique de Borné-Nau.

Ces diverses étapes décrites dans le préavis permettront de répartir la charge financière sur une période de 4 à 5 ans. Cependant la municipalité désire mettre à l'enquête publique la totalité des travaux nécessaires. L'étude s'est donc portée sur l'entier des points concernés et a prévu les divers aspects normatifs, scolaires, protection incendie, énergétique, etc. du projet.

C'est pour cette raison que la municipalité demande au conseil de lui octroyer une enveloppe financière globale de Fr 2'400'000.-

La commission dans son ensemble est convaincue de la nécessité d'entreprendre les transformations et réaménagements des locaux des collèges du Jura, et c'est à l'unanimité des membres de la commission que nous demandons au conseil communal de Grandson de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide :

Article premier- La municipalité est autorisée à entreprendre les travaux tels que décrits dans le préavis municipal n° 566/15.

Article 2- Un crédit de Fr 2'400'000.- lui est accordé à cette effet.

Article 3- La dépense nette sera portée au compte « dépenses d'investissements » et amortie en 30 ans.

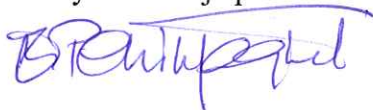
Article 4- La municipalité est autorisée à contracter un emprunt de Fr. 2'000'000.- auprès de l'établissement de son choix.

Article 5- La municipalité est autorisée à effectuer un prélèvement de Fr. 400'000.- sur le compte réserve d'immeubles n° 9282.03.

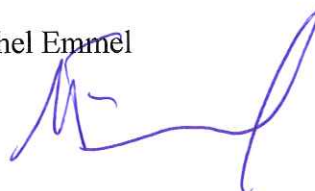
Grandson, le 1^{er} octobre 2015.

Les membres de la commission :

Evelyne Perrinjaquet



Michel Emmel



Fabian Gasser



Nicolas Perrin



Laurent Tièche, rapporteur



Commission des finances de la Commune de Grandson

Rapport sur le préavis No 566/15 relatif aux travaux de transformation et de réaménagement des collèges du Jura

La Commission des finances composée de Mesdames Evelyne Perrinjaquet et Mary-Christine Criblet et de Messieurs Jean Périllard, Jean-Luc Boss, François Veuve et Claude Zellweger Rapporteur, Madame Patrizia Feroletto étant excusée s'est réunie le 24 septembre dernier

pour étudier le préavis cité en marge.

Etait également présent, Monsieur le Syndic François Payot, que nous remercions pour tous les renseignements qu'il nous a fournis.

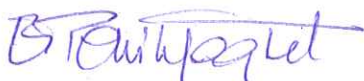
Pour mémoire, notre commission ne rapporte que sur l'aspect financier de ce préavis, et sur l'emprunt proposé. La commission technique se prononçant elle sur le fond.

Nous avons pu constater que:

- L'amortissement prévu sur 30 ans est proposé pour réduire la charge des locations des bâtiments, c'est en général le délai appliqué par l'ASIGE pour les bâtiments importants qu'elle utilise.
- L'installation de chauffage doit être réexaminée vu la meilleure isolation du bâtiment qui sera prévue, ainsi qu'au vu du projet de chauffage à distance qui pourrait être réalisé sur le territoire communal.
- L'ASIGE semble globalement d'accord avec les principes de financement croisés présenté dans ce préavis, si ce n'est sur la durée de l'amortissement envisagé, qui pourrait être ramené à 20 ans pour la part la concernant.
- La bibliothèque représente environ 20% du coût du projet, hors mobilier. Toutefois cette installation devient indispensable sur le territoire couvert par l'ASIGE.
- Selon les renseignements fournis, le coût du projet semble financièrement estimé de manière confortable. Nous ne devrions donc pas avoir de surprise concernant le coût final.
- L'investissement prévu pour ce projet nous assure de rester dans le cadre général du plafond d'endettement.

Au vu de ce qui précède, notre commission est convaincue que ce projet doit être réalisé. Elle vous propose donc à l'unanimité d'accepter le préavis proposé.

Grandson, le 1er octobre 2015



Evelyne Perrinjaquet

Mary-Christine Criblet



Jean Périllard



Jean-Luc Boss



François Veuve



Claude Zellweger

Commission des finances de la Commune de Grandson

Rapport sur le préavis No 567/15 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016

La Commission des finances composée de Mesdames Evelyne Perrinjaquet et Mary-Christine Criblet et de Messieurs Jean Périllard, Jean-Luc Boss, François Veuve et Claude Zellweger Rapporteur, Madame Patrizia Feroletto étant excusée, s'est réunie le 24 septembre dernier

pour étudier le préavis cité en marge.

Etait également présent, Monsieur le Syndic François Payot, que nous remercions pour tous les renseignements qu'il nous a fournis.

Nous avons pu constater que:

- Le dossier de la Place du Château semble avancer. La Municipalité souhaite présenter le préavis encore cette année. La constitution du DDP pourrait être finalisée encore cette année, ce qui créerait une importante entrée pour la bourse communale.
- Il n'est pas encore possible, à ce stade, de déterminer l'impact de l'augmentation prévue de la taxe d'épuration. Idéalement, elle devrait pouvoir couvrir le déficit de ce poste et permettre de constituer une réserve pour renouvellement des installations. Ce point sera vérifié lors de l'établissement du budget de l'année prochaine.
- La valeur du point d'impôt est d'environ CHF 103'670.— fin 2014
- Le point de situation au 31.8.2015 de nos encaissements nous donne les chiffres suivants:
 - Impôt sur les personnes morales 285'000.— ont été encaissés sur 350'000.— budgétés pour l'année.
 - Impôt sur les personnes physiques environ 6'450'000.— ont été encaissés sur 6'750'000.— prévus au budget pour l'année., 300'000.— manquent pour atteindre les chiffres du budget annuel.
 - Les autres impôts déjà identifiés ou encaissés nous poussent également à l'optimisme en vue de comptes 2015 meilleures que ce qui était prévu.
- Par contre, 2016 verra la dernière tranche d'amortissement du Collège de la Rue du Jura, qui nous sera payée par l'Association Intercommunale Scolaire (ASIGE) concernant sa première phase de réalisation. Ce seront 90'000.— que nous ne recevrons pas en 2016. Ce montant ne figure pas dans le bilan estimatif du préavis présenté.

Au vu de ce qui précède, et en conclusion, notre commission unanime vous propose d'accepter le préavis proposé et d'adopter l'arrêté d'imposition 2016.

Grandson, le 1er octobre 2015



Evelyne Perrinjaquet

Mary-Christine Criblet



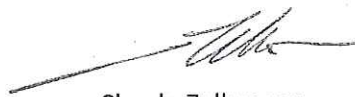
Jean Périllard



Jean-Luc Boss



François Veuve



Claude Zellweger

Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion Feroletto et des signataires, intitulée « pour que la nouvelle place de la gare de Grandson intègre une plateforme multimodale »

La commission, composée de Mesdames Patrizia Feroletto, Marie-Claude de Salis, Nicole Helfer et de Monsieur Xavier Fischer s'est réunie le mercredi 19 août 2015 en présence de Monsieur Antonio Vialatte, municipal.

Madame Feroletto souhaite, au travers de sa motion, que la nouvelle place de la gare de Grandson intègre une plateforme multimodale comme il s'en fait un peu partout ailleurs dans le canton. Ceci dans le but d'une commune proactive. Les signataires, ainsi que la commission, souhaitent que le réaménagement de cette place s'inscrive dans une vision globale et cohérente.

Monsieur Antonio Vialatte nous a fait part des démarches déjà entreprises par la commune, et du Projet AggloY, qui a été financé par la Commune dans le but d'y faire des connexions entre les communes et l'arrivée du RER à Grandson.

Il démontre que l'avant-projet de la place de la gare n'est pas encore totalement prévu dans son ensemble du fait que la poste subsistera encore à la gare et que les CFF ont des locataires dans leur bâtiment. Il est à relever que la commune n'a pas autorité, ni maîtrise foncière sur la partie domaine des CFF.

La Municipalité a déjà prévu d'y faire des réaménagements sympathiques, départagés par une zone de rencontre, un accès au lac facilité par un couloir plus pratique pour les handicapés ; mais cela avec une échéance à 2023.

Dans la première partie d'exécution des travaux seront prévues, environ 40 places de parcs dont 3 places-minutes, une zone privée pour les locataires et 5 places motos. Une piste cyclable sera parallèle à la route et aux places de parc que se partageront les piétons. Par contre, il n'y a pas été prévu de parcs à vélos fermés et sécurisés, juste quelques places sous un couvert !

Une plaque tournante pour les cars postaux en raison du rebroussement est prévue.

La commission a pris connaissance de l'avant-projet et a constaté que les demandes de la motion sont compatibles avec le projet prévu ; mais quelques éléments méritent des modifications anticipées au plus vite pour satisfaire les motionnaires et la commission.

A savoir que :

Sur le plan, aucune places de parc pour les handicapés n'a été prévue ; mais il a été souligné que Madame Erika Prina Oswald, Municipale de police, se penche actuellement sur le dossier du parc et des accès. Donc nous pouvons supposer qu'elle va très certainement y penser !

En ce qui concerne la demande pour une station de vélos en libre-service en partenariat avec publicbike, rien n'a été pensé à l'heure actuelle. Mais cela ressort de la responsabilité des CFF, puisque ceux-ci sont en partenariat. Nous souhaitons donc que la Municipalité

entre en contact sans délai avec les dits-partenaires, pour que cette option s'inscrive pour une commune proactive et pour le tourisme de notre commune.

Les places « mobility-cars » n'ont également pas été pensées au stade actuel, la commission dans son ensemble enjoint la commune d'y réfléchir fortement, car ceci est un besoin nécessaire à notre époque, la jeune génération, selon les études, en est friande. Ne passons pas à côté d'une prestation qui s'inscrit dans le but d'une ville propre et attractive et, de surcroît, dans une commune qui n'a pas la possibilité d'offrir suffisamment de places de parc.

Aucun abonnement P+R, macarons, ni tarif préférentiel pour les habitants de Grandson n'est prévu à ce jour ! Seuls des parcomètres sont prévus et l'engagement d'un contractuel.

La commission souhaite fortement que la commune se penche sur cette problématique au plus vite afin d'éviter que les gens ne prennent de mauvaises habitudes.

La commission, à l'unanimité, adopte cette motion, avec la certitude que la Municipalité, après avoir entendu la vision des motionnaires et de la commission, va tout entreprendre pour faire de Grandson une ville agréable et ne pas passer à côté de projets qui vont dans le bon sens des nouvelles générations. Elle vous recommande de bien vouloir Mesdames et Messieurs, membres du conseil, d'accepter la prise en charge de cette motion en l'état.

Grandson, le lundi 24 août 2015

Patrizia Feroletto PS

.....

Marie-Claude De Salis PLR

.....
M. De Salis
.....

Xavier Fischer PS

.....
X. Fischer
.....

Rapporteur : Nicole Helfer UDC

.....
N. Helfer
.....

A la Municipalité
de et à

1422 Grandson

**Interpellation en faveur de notre
commerce de proximité PAM**

Grandson, le 15 septembre 2015

Madame la Présidente du Conseil,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chers collègues,

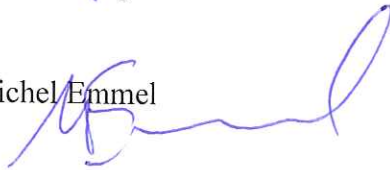
J'ai été interpellé par un citoyen retraité de notre bourg, sur la problématique que subit la gérante du magasin, sis à la Rue Haute, sur le manque d'approvisionnement de denrées alimentaires. Voyant certains rayons vides, cela laisse présager une éventuelle fermeture à très court terme.

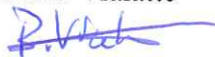
Il s'agit bien de défendre les commerces grandsonnois afin que chaque citoyen et citoyenne puissent continuer à faire leurs courses localement.

Par le biais de cette interpellation, j'aimerais inviter la Municipalité à entreprendre une communication constructive avec la direction du groupe « Val Rhône », afin de définir une bonne stratégie commerciale, en faveur de notre commerce de proximité et que chaque personne puisse en bénéficier.

Les signataires de cette interpellation, sont convaincus que cette démarche auprès de la direction du groupe « Val Rhône » sera bénéfique à notre population.

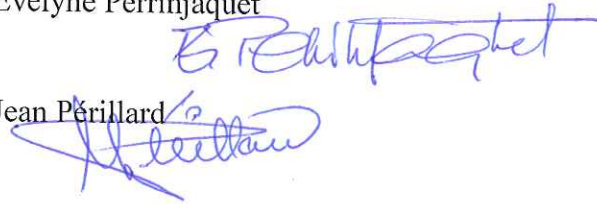

Claude Langone


Michel Emmel


Bruno Vialatte


Hervé Cornaz

Evelyne Perrinjaquet


Jean Périllard



MUNICIPALITÉ
DE
GRANDSON

Grandson, le 1^{er} octobre 2015

Réponse à l'interpellation
de M. Claude Langone et consorts
en faveur de notre commerce de
proximité PAM

A ce jour, la Municipalité peut communiquer au Conseil communal les éléments suivants :

- Par l'intermédiaire du syndic, au vu des inquiétudes tant de la Municipalité que d'habitants du bourg de Grandson, nous avons pris contact à plusieurs reprises, dès le mois de juillet, avec les parties concernées.
- Suite à la rupture des approvisionnements en produits venant de la société Volg à destination des enseignes de la société Distribution Suisse SA, dont PAM fait partie, les consignes données aux gérants sont que les achats doivent se faire sur la base d'une partie des encaissements journaliers réalisés directement par les commerces. Ceci conduit à l'appauvrissement du stock que tous ont pu constater et par conséquent, également à la diminution de la clientèle qui en résulte.
- La chaîne Volg est intéressée à une reprise partielle des points de vente. Le représentant de cette société a confirmé que celui de Grandson est retenu comme intéressant. Sa politique commerciale vise à s'approvisionner au maximum localement en offrant une gamme complète de produits de base. La taille de la commune correspond également à sa cible de chalandise.
- Au vu des investissements importants que cette entreprise doit réaliser à son compte pour réaménager une surface commerciale selon ses normes, elle ne tient pas à reprendre les baux en cours aux conditions et durée préexistantes, analysant qu'une partie des difficultés commerciales en résulte.
- La gérance en charge de représenter les intérêts des propriétaires est en négociation avec eux pour trouver une solution acceptable pour les deux parties.
- Les diverses négociations relèvent du droit privé commercial, elles ont malheureusement pris du retard et la situation économique s'est entre temps largement dégradée.
- Ce jour même devrait se tenir une rencontre entre les parties propriétaires et acquéreurs potentiels.

La Municipalité est attentive à l'évolution de la situation. Elle a fait connaître son inquiétude et s'il le fallait son soutien à trouver une solution rapide à la situation.

Quoi qu'il en soit, la vie d'un commerce dépend pour une part importante de son offre et de la qualité de ses services, mais également de l'attachement que lui montre la population et pas uniquement pour des dépannages occasionnels, mais bien pour son approvisionnement

ordinaire. La commune, par les travaux qu'elle entreprend dans le cadre de la rue Haute et du centre du bourg permettra d'offrir un environnement plus attrayant, nous en sommes également persuadés. Il y va de la complémentarité de l'offre commerciale locale qui se doit d'être la plus large possible pour être attractive et viable pour toutes les enseignes.

En conclusion, la Municipalité suit au plus près l'évolution de la situation et partage pleinement les soucis exprimés tant par les interpellants que par les commerçants et notre population. Si des appuis complémentaires devaient être nécessaires, elle a déjà manifesté qu'elle les examinera avec la vision d'assurer un approvisionnement indispensable complet de la population locale, en particulier celle dont la mobilité est la plus limitée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



F. Payot



La Secrétaire adj.:



J. Dupont

Motion pour l'étude et la mise en place d'une coopérative d'équipement de toitures favorisant les énergies renouvelables.

Plusieurs chantiers prévoyant la construction de bâtiments disposant de toitures de grandes surfaces sont actuellement à l'étude ou en cours de réalisation sur le territoire de notre Commune.

Ces toitures pourraient être équipées de panneaux photovoltaïques ou autres sources d'énergies renouvelables.

Les signataires demandent à la Commune

- D'identifier les toitures pouvant être équipées de pareilles installations.
- D'étudier la possibilité de créer une coopérative ou une autre entité juridique permettant à plusieurs partenaires intéressés d'obtenir un titre de propriété sur une partie de ces équipements.
- De consulter la population afin de déterminer si un intérêt pour un tel investissement se dégage.
- En cas de succès de la démarche, de piloter la réalisation des équipements envisagés. Ainsi que la création de la société d'investissement.

Les partenaires intéressés pourraient, de ce fait financer en tout ou en partie une installation importante et efficace, et par là, mieux rentabiliser leur investissement qu'en procédant à de multiples mini installations.

Cette entité juridique devrait être constituée prioritairement de personnes physiques ou morales domiciliées sur le territoire communal.

Afin d'assurer la pérennité d'une telle société, notre commune devrait idéalement en être partenaire, et en assumer sa gestion.

Les signataires sont convaincus qu'un partenariat public-privé pour ce type de réalisation sera à même d'impliquer directement nos concitoyens dans une transition douce vers des énergies renouvelables, et ceci par une contribution leur permettant d'être actifs sans devoir faire face à des investissements dépassant leurs possibilités.

Ils se trouveront de plus directement partenaires de réalisations importantes impliquant notre territoire, et pourraient sur la base de cette expérience s'impliquer encore plus pour notre collectivité.

La présente motion est transmise à la Municipalité et à la Présidente du Conseil communal le 28 septembre 2015



Claude Zellweger



Evelyn Perrinjaquet



Jean Périllard



François Veuve

